

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO  
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac- Saint-Jean Est, tenue le lundi 8 juillet 2013, à 20:00 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD  
LE MAIRE-SUPLÉANT : M. DOMINIQUE CÔTÉ  
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD  
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER  
M. BERTHOLD TREMBLAY  
M. MAGELLA DUCHESNE

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. MARC-ANTOINE FORTIN

Assiste également à la séance M. GILLES BOUDREAU, Secrétaire-trésorier.

**1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

226.07.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement que les membres du Conseil municipal renoncent à l'avis de convocation pour cette séance et acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

**2.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES RUES LA BARRE ET DES PIONNIERS. RE: RÈGLEMENT 321-10**

Deux (2) soumissions furent reçues pour des travaux de pavage sur les rues La Barre et des Pionniers dans le cadre de la phase VII de notre développement résidentiel, à savoir :

NOM	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
1. CAL Compagnie d'asphalte Ltée	113 592.43 \$
2. Construction Rock Dufour Inc.	142 281.56 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions faite par Normand Villeneuve, ingénieur pour Roche Ltée;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui nous est faite, soit d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

227.07.13 Après discussion, il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'accorder le contrat pour des travaux de pavage sur les rues La Barre et des Pionniers dans le cadre de la phase VII de notre développement résidentiel, au soumissionnaire conforme le plus bas, soit CAL Compagnie d'asphalte Ltée, au montant de 113 592.43 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**3.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Aucune question.

**4.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

IL EST 20:10 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAUULT